

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille quinze,
le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°90-2015 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA SCI IMMO
HJCT – PARC D'ACTIVITES DE L'ESTUAIRE A ARZAL**

M. Michel CRIAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique, expose au Conseil Communautaire le projet de cession du lot n°46 sur le Parc d'Activités de l'Estuaire 4 à Arzal, au profit de la société dénommée SCI IMMO HJCT.

Ce lot, cadastré C 1743p, 1710, 1705p et 1713p, est d'une surface totale de 6 309 m², viabilisé de tous les réseaux et disposant d'un accès (cf. plan ci-joint).

M. Michel CRIAUD rappelle les prix unitaires votés dans les délibérations n°97-2011 en date du 5 juillet 2011 et n°139-2013 en date du 17 décembre 2013 ci-dessous exposés :

- 18€ HT le m² pour le secteur constructible représentant une surface de 5 101 m² soit 91 818 € HT ;
- 7€ HT le m² pour le secteur non constructible situé dans la marge de recul d'inconstructibilité liée à la loi Barnier le long de la RN 165 représentant une surface de 899 m² soit 6 293 € HT ;
- 5€ HT le m² pour le secteur non constructible classé en zone agricole représentant une surface de 309 m² soit 1 545 € HT.

Le prix de vente sera payé comptant, le jour de la signature de l'acte authentique et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. La vente se réalisera de gré à gré. Le lot vendu est soumis à un règlement de lotissement, rattaché :

- au permis d'aménager n° PA 056 004 11 H0001 accordé le 7 février 2012,
- à un arrêté accordant un permis d'aménager modificatif en date du 6 mars 2014 et portant le numéro PA 056 004 11 H0001-M01,

L'estimation de France Domaines 56 n°2015-004 V 1044 daté du 10 juin 2015 s'élève à 102 400 € pour ce bien.

Vu l'article L.2241 du Code Général des Collectivités Territoriales, statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre d'une cession d'immeubles ;

Considérant que l'estimation de France Domaines 56 propose un prix de cession de 102 400 € HT et permet une marge de +/-10%, le prix du lot n°46 est fixé à 99 656 € HT représentant 113 517,92 € TVA sur marge comprise, tel que détaillé ci-dessus.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **VENDRE** le lot n°46 d'une surface de 6 309 m² au profit de la société SCI IMMO HJCT, au prix de 99 656 € HT soit un prix de 113 517,92 € TVA sur marge comprise, aux conditions exposées préalablement ;
- **SIGNER** tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **FAIRE** supporter à l'acheteur les frais notariés inhérents à la cession.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **03/07/15**
Le Président,

